

COMMUNIQUE SUR LES GEM

Lors de notre rencontre à la DGCS le 9 mars 2010 avec les personnes chargées de la Santé Mentale, nous avons été informé que les crédits des Groupes d'Entraide Mutuelle (GEM) seraient amputés et que la moyenne de 75000 euro serait ramenée à 71000 euro par GEM. Cette information a été confirmée par une circulaire de la direction de la DGCS qui circule fort activement et a soulevé déjà de nombreux commentaires.

L'Association Advocacy France tient à faire savoir publiquement avec vigueur qu'elle estime que les deux mesures (clôture de l'enveloppe et diminution des crédits) menacent l'existence même des groupements d'entraide mutuelle et lèsent gravement l'accès des personnes en situation de handicap psychique à une vie sociale ordinaire, à une insertion (nous disons même une inclusion) dans la société humaine. Cela va à l'encontre des conclusions extrêmement positives que l'on peut tirer de l'existence des GEM. A l'inverse, nous souhaitons que l'administration mette au service des usagers en santé mentale le moyens de créer des associations, des noyaux d'usagers susceptibles de promouvoir des activités dans le cadre de nouveaux GEM.

La circulaire citée ci-dessus fait allusion au fait que ces crédits sont amputés par des subventions aux associations : l'UNAFAM, la FNAPSY et les Croix-Marine ainsi qu'AGAPSY et nous-même. L'association Advcacy France tient à faire savoir publiquement avec vigueur qu'elle estime que les subventions ne doivent pas se faire au détriment de l'enveloppe des GEM. Notre subvention a été cette année de 4000 euro, (ce qui nous met dans une situation de grande précarité) et nous avons toujours pensé que ces crédits venaient d'une autre enveloppe. Nous nous sommes associés à la démarche d'AGAPSY visant à proposer une démarche commune aux 5 associations citées et regrettons que cette proposition unitaire ait été refusée par les autres associations. Bien plus nous regrettons que certains aient eu pour seul réflexe de prétendre que nos subventions ne devaient pas nous être versées. Nous profitons de ce communiqué pour manifester ici notre indignation de ce comportement au moment où tous devraient unir leurs efforts. Nous en profitons pour manifester également notre indignation sur des propos à notre égard qui ne visent pas seulement à l'ostracisme mais sont de la calomnie caractérisée (on dit de nous que nous sommes une secte, une émanation de l'Eglise de scientologie, que certains sont des gourous). Nous avons pensé porter plainte, mais nous préférons militer pour l'union plutôt que de s'épuiser en chamailleries inter-associatives. A quoi mènent les attaques envieuses ?

Advocacy France est une association de personnes usagers de la santé mentale. Advocacy France a été promoteur des Espaces Conviviaux Citoyens, lieux autogérés par les usagers en santé mentale dès 2000 à Caen et 2001 à Paris (montés au départ avec le soutien financier de la Fondation de France, puis des crédits DDASS-FNPEIS non pérennes). A ce titre, nous avons été sollicités pour participer nous avons participé à l'écriture du cahier des charges de la circulaire de création des GEM d'Aout 2005. Nos délégations gèrent aujourd'hui 6 GEM ouverts tous les jours de l'année et accueillant une cinquantaine de personnes chacun, gérés et animés par les usagers eux-mêmes, parrainés par l'Association Nationale et fonctionnant en partenariat avec d'autres acteurs dans une vie sociale ouverte sur la cité. Advocacy France est porteur de 3 nouveaux projets. Créer une association et monter un projet prend du temps.